

**LISTE INDICATIVE DES SERVICES ET ACTIVITES PROFESSIONNELLES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE RETENUS
POUR LE CLASSEMENT DES PROFESSEURS AGREGES, CERTIFIES, D'EPS, D'EDUCATION, DES PLP**

**Réf. : Décrets n°72-580, 72-581, 80-627, 70-738, 92-1189 portant respectivement statut des
professeurs agrégés, certifiés, d'EPS, de CPE, des PLP
Décret n°51-1423 du 5 décembre 1951 modifié, relatif au reclassement**

Nature des services	Liste indicative des pièces justificatives à joindre
Enseignement, éducation et orientation	
<u>Tous services d'enseignement, d'éducation et d'orientation accomplis dans un établissement public</u> (titulaires ou non titulaires) <u>Tous services d'enseignement, d'éducation et d'orientation accomplis dans un établissement privé</u> (sous contrat / hors contrat) <u>Tous services d'enseignement, d'éducation et d'orientation accomplis dans un établissement à l'étranger</u>	<u>Personnels titulaires :</u> Copie du dernier arrêté de promotion / copie du dernier arrêté d'échelon indiquant l'indice brut. <u>Personnels non titulaires :</u> Contrats et état des services (document à demander au rectorat de l'académie d'exercice) Les personnels ayant exercé au sein de l'académie de Versailles ne devront pas fournir ces justificatifs. États des services et dernier arrêté de promotion le cas échéant Demande de prise en compte des services accomplis à l'étranger (annexe 2 B) validée par le ministère des affaires étrangères Attestation(s) des services faits à l'étranger (annexe 2 C) Ces formulaires (annexe 2 B et annexe 2 C) devront être envoyés, pour validation, à l'adresse suivante : avisvalidation.rh3@diplomatie.gouv.fr DGA/DRHRH3B 27, rue de la Convention CS 91533 – 75732 PARIS CEDEX 15 <u>Attention :</u> Les services accomplis par les agrégés en qualité de membres de l'École française de Rome, de l'École française d'Athènes, de pensionnaires de l'institut français d'archéologie orientale du Caire sont repris dans la limite de 3 ans.
Activités professionnelles autres qu'enseignement, éducation et orientation	
Activités exercées dans une des 3 fonctions publiques (Etat, Territoriale ou Hospitalière) :	<u>Personnels titulaires :</u> - Copie du dernier arrêté de promotion / copie du dernier arrêté d'échelon indiquant l'indice brut. <u>Personnels non titulaires :</u> - Contrats et état des services (document à demander à l'administration d'origine d'exercice)

	Maîtres auxiliaires, MI/SE : - Pour les MA : état des services et copie du dernier arrêté de classement. - Pour les MI/SE : état des services ou certificats d'exercice précisant les durées exactes et les quotités de service. A.E.D: Copie(s) du ou des contrat(s), avenant(s), Procès verbal d'installation.
Activités professionnelles dans le secteur privé	
<u>Activités salariées :</u> <u>Activités sous contrat d'apprentissage :</u> <u>Activités en qualité d'auto entrepreneur ou de travailleur indépendant</u> <u>Activités professionnelles à l'étranger</u>	Attestations ou certificats du ou des employeurs précisant la date d'entrée et de cessation de fonctions, le type d'activité, les durées exactes et les quotités de service. Attestations ou certificats du ou des employeurs précisant la date d'entrée et de cessation de fonctions, le type d'activité, les durées exactes et les quotités de service. Tout document officiel prouvant l'activité et justifiant la période travaillée (justificatif d'auto entreprise / Déclaration URSSAF) Attestation ou certificat du ou des employeurs précisant la date d'entrée et de cessation de fonctions, le type d'activité, les durées exactes et les quotités de service. Si le document est établi en langue étrangère, fournir une copie traduite en français par un traducteur assermenté.
Autres	
<u>Service militaire</u> <u>ENS / Cycle préparatoire au CAPLP</u>	Document militaire faisant apparaître la date d'incorporation et celle de libération Certificat de scolarité avec période

SERVICES NON RETENUS

- Temps d'études en qualité de boursier de licence ou d'agrégation
- Services au pair
- Allocation formation reclassement
- Stages en entreprise s'ils ne font pas l'objet d'une rémunération (attention, une gratification n'est pas une rémunération)
- Stages de pratique accompagnée et d'observation réalisés en Master
- Service National Universel
- Journée d'Appel de Préparation à la Défense, Journée Défense et Citoyenneté
- Compte individuel de formation
- Projet de transition professionnel